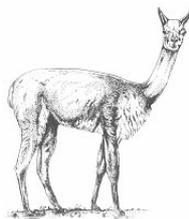


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-deuxième session du Comité pour les animaux  
Lima (Pérou), 7 – 13 juillet 2006

Conservation et gestion des requins

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. La Conférence des Parties a donné une série d'instructions au Comité pour les animaux concernant la conservation et la gestion des requins. Dans la résolution Conf. 12.6, Conservation et gestion des requins, le Comité est chargé:

*d'étudier les informations fournies par les Etats des aires de répartition des requins dans leurs rapports d'évaluation, ainsi que les autres documents pertinents disponibles, pour identifier les espèces clés et les examiner en vue d'une éventuelle inscription aux annexes CITES;*

et

*de faire, s'il y a lieu, des recommandations au niveau de l'espèce à la 13<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties et aux suivantes, visant à améliorer la conservation des requins et la réglementation du commerce international dont ils font l'objet.*

La décision 13.43, stipule aussi que:

*Le Comité pour les animaux, tenant compte des travaux de la FAO sur la conservation et la gestion des requins et des questions d'application de la CITES relatives aux espèces marines inscrites aux annexes:*

- a) examinera les questions d'application relatives aux requins inscrits aux annexes CITES dans le but, entre autres, de partager l'expérience et les solutions éventuelles;*
  - b) identifiera des cas particuliers où le commerce a des incidences défavorables sur les requins et en particulier les espèces clés de requins qui sont ainsi menacées;*
  - c) préparera un rapport sur les mesures relatives au commerce adoptées et appliquées par les Parties et dont le but est d'améliorer l'état de conservation des requins; et*
  - d) fera rapport sur ce qui précède à la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.*
3. A sa 21<sup>e</sup> session (Genève, 2005), le Comité pour les animaux a établi un groupe de travail et a décidé que:

- a) Le Secrétariat enverrait aux Parties la notification préparée par le groupe de travail et amendée par le Comité, leur demandant les informations touchant au point a) de la décision 13.43 – les réponses devant être examinées par le groupe de travail.
  - b) Le Secrétariat communiquerait le document CoP13 Doc. 35, sur la conservation et la gestion des requins, au Secrétariat de la FAO et inviterait la FAO à utiliser toute partie du document pouvant être utile à sa consultation d'experts prévue sur la mise en œuvre de son Plan d'action international sur la conservation et la gestion des requins.
  - c) Les Parties veilleraient à ce que les autorités CITES consultent leurs agences de la pêche avant la consultation d'experts prévue par la FAO.
  - d) Le groupe de travail examinerait la liste des espèces préparée à la 20<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Johannesburg, 2004) et les espèces mentionnées dans le document CoP13 Doc. 13.35 – le projet final devant être diffusé avant la 22<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.
  - e) Le président du groupe de travail contacterait le représentant des Etats-Unis d'Amérique afin de déterminer le meilleur moyen de faire progresser le travail sur l'application des codes des douanes sur les produits des requins.
  - f) Le groupe de travail poursuivrait ses activités par courriel entre les sessions et, sous réserve de fonds disponibles, lors d'une réunion intersessions.
4. Le groupe de travail s'est réuni du 4 au 6 avril 2006 à Slimbridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) avec l'appui des Etats-Unis d'Amérique et du WWF International. Le groupe a reçu l'assistance des spécialistes de la conservation des requins et des pêcheries de requins dont les noms figurent dans les minutes de sa réunion (voir document AC22 Inf. 3). La réunion était organisée par le Groupe UICN de spécialistes des requins et était présidée par le représentant de l'Océanie.
5. Le groupe de travail a examiné:
- a) les questions d'application, en analysant les réponses à la notification aux Parties n° 2005/044 du 11 août 2005;
  - b) les menaces aux requins dues au commerce; et
  - c) la liste d'espèces préparée à la 20<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux et celles figurant dans le document CoP13 Doc. 13.35, afin de déterminer les principales espèces confrontées à des menaces dues au commerce.
6. Les résultats de ces trois examens et les recommandations qui en découlent sont indiqués respectivement dans les documents AC22 Doc. 17.2, Doc. 17.3 et Doc. 17.4.

MEMBERSHIP OF ANIMALS COMMITTEE INTERSESSIONAL WORKING GROUP  
ON THE CONSERVATION AND MANAGEMENT OF SHARKS

Committee members and alternates

Mr Hay\* (Representative for Oceania) [Chairman]

Mr Jolón Morales (Representative for Central and South America and the Caribbean)

Dr Giam\* (Alternative Representative for Asia)

Observer Parties:

Australia\*

Belgium

Canada

China\*

Germany\*

Greece

Ireland

Mexico\*

South Africa

Spain\*

United States of America\*

Observers from inter-governmental and non-governmental organizations:

IUCN/SSC Shark Specialist Group\*

The Ocean Conservancy\*

Ornamental Aquatic Trade Association Ltd\*

Swan International

Species Management Specialists Inc.

WWF International\*

TRAFFIC International\*

\* present at the intersessional meeting of the working group held in Slimbridge, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, 4-6 April, 2006.